

Fédération France Monocycliste
Bulletin d'Adhésion Individuel 2005/2006



Licence Sport-Loisir – Membre individuel

Merci de remplir le formulaire le plus lisiblement possible.

Cette cotisation concerne les monocyclistes non membres d'une association affiliée à la FFM (la cotisation d'un membre d'une association affiliée à la FFM est au prix de 5 €). Si vous faites partie d'une association, renseignez-vous auprès d'elle pour vous inscrire. Si elle n'est pas affiliée à la FFM, motivez-là, la FFM doit avant tout être une fédération d'associations.

Nom : Prénom:
Numéro adhérent FFM : Membre de l'association non affiliée:

Si vous n'êtes pas encore adhérent FFM (ou si ces renseignements ont changé), remplissez le cadre suivant :

Adresse :
.....
Ville :
Code postal :
Téléphone domicile : Téléphone portable :
Date de naissance : Sexe (H/F) :
Email :

- Consulte assez régulièrement ses mails
→ Accepte de recevoir les courriers de la FFM par mail, y-compris la convocation à l'Assemblée Générale
- Consulte très rarement ses mails
- Donne son accord pour apparaître sur le trombinoscope de la FFM (photo, nom, prénom et villes)
- Refuse d'apparaître sur le trombinoscope de la FFM

Entourez les activités pratiquées :

Artistique – Tout-terrain – Athlétisme – Basket – Hockey – Rando – Girafe – Roue ultime – Trial

Autre (merci de préciser) :

- Licence "individuel " simple10 €
- Licence "individuel " + assurance Dommages Corporels16 €*

Petit budget : Justification :

- Licence "individuel " simple7 €
- Licence "individuel " + assurance Dommages Corporels13 €*

Si vous souhaitez participer à des compétitions, un certificat médical est obligatoire. Pour simplifier vos démarches, joignez-le à ce bulletin, il sera alors valable pour toutes les compétitions FFM de l'année.

Date : Signature de l'adhérent :
(signature d'un parent pour les - de 16 ans)

Bulletin à envoyer accompagné du chèque à l'ordre de la FFM à : FFM, 24 rue Comte de la Garaye, 22100 DINAN

*Vous pouvez souscrire à une assurance dommages corporels, c'est-à-dire les dommages que vous vous faites personnellement et non à un tiers (les dommages aux tiers sont couverts par l'assurance responsabilité civile de la fédération), ce que ne couvrent pas les assurances responsabilité civile de la fédération et de la plupart des associations. La FFM vous propose de prendre l'assurance dommages corporels de base 6 € d'où une licence à 16 € (ou 13 € pour les petits budgets). Elle offre des garanties ayant les montants suivants : décès accidentel : 6300€, invalidité permanente : 12 200€ (franchise : invalidité < 5%), frais médicaux : 200 % du tarif de Convention Sécurité Sociale (Maximum 3200 €), forfaits optiques et dentaires : 150 € par dent, monture et verres ou lentilles, appareils d'orthodontie : 150€, frais de secours et de sauvetage : 4550 €. Vous n'êtes pas obligés de prendre cette assurance dommages corporels. Si au contraire, vous voulez prendre une assurance plus importante, vous pouvez rajouter : 1,80 € pour un doublement des capitaux décès et invalidité, 3,60 € pour un triplement des capitaux décès et invalidité, 14 € pour une indemnité journalière de 8 €, 25 € pour un indemnité journalière de 16 €. Dans ce cas, veuillez entourer les couvertures supplémentaires choisies.

<i>Réservé au secrétariat</i>
Date traitement
Banque
Nouvel adhérent n°